

**FILIERE TECHNIQUE - CONCOURS**

Intitulé du Concours	Cat.	Conditions à remplir	SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)			
			Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve
<b>Ingénieur</b>	<b>A</b>	<p><b>Concours externe</b> sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'architecte ou d'un autre diplôme scientifique ou technique national ou reconnu ou visé par l'État sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat et figurant sur une liste établie par décret.</p> <p>Les candidats doivent fournir lors de leur inscription au concours une attestation d'obtention du diplôme ou, à défaut, une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme considéré.</p> <p><b>Concours interne</b> sur épreuves ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p><b>CDG 67</b></p> <p><b>Pour les régions :</b></p> <p><b>Alsace</b> <b>Bourgogne</b> <b>Champagne-Ardenne</b> <b>Franche-Comté</b> <b>Lorraine</b></p>	<p>13 janvier 2015 au 18 février 2015</p>	<p>26 février 2015</p>	<p>17 juin 2015</p>	<p><b>A déterminer</b></p>	<p>janvier à février 2017 (à préciser)</p>	<p>14 et 17 juin 2017</p>	
<b>Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>B</b>	<p><b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation « technico-professionnelle » homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue équivalente et correspondant à l'une des spécialités du concours ; l'équivalence est appréciée par une commission.</p> <p><b>Concours interne</b> ouvert aux fonctionnaires ou agents publics et agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de 4 années au moins de services publics.</p> <p><b>Troisième concours</b> ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, à la date de la 1<sup>ère</sup> épreuve du concours d'une ou plusieurs activités professionnelles qui doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions du grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p><b>Sont exclues les activités accomplies en qualité de fonctionnaire ou d'agent public.</b></p>	<p><b>CDG 54</b></p>	<p>8 septembre 2015 au 7 octobre 2015</p>	<p>15 octobre 2015</p>	<p>14 avril 2016</p>	<p><b>A déterminer</b></p>	<p>septembre à octobre 2017 (à préciser)</p>	<p>12 avril 2018</p>	

**FILIERE TECHNIQUE – CONCOURS (SUITE)**

Intitulé du Concours	Cat.	Conditions à remplir	SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)			
			Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve
<b>Technicien</b>	<b>B</b>	<p><b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation « technico-professionnelle », ou d'une qualification reconnue équivalente et correspondant à l'une des spécialités du concours. <b>L'équivalence est appréciée par une commission.</b></p> <p><b>Concours interne</b> ouvert aux fonctionnaires ou agents publics et agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de 4 années au moins de services publics.</p> <p><b>Troisième concours</b> ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, à la date de la 1<sup>ère</sup> épreuve du concours d'une ou plusieurs activités professionnelles qui doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions du grade de technicien territorial ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	<b>CDG 54</b>	8 septembre 2015 au 7 octobre 2015	15 octobre 2015	14 avril 2016	<b>A déterminer</b>	septembre à octobre 2017 (à préciser)	12 avril 2018	
<b>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement</b>	<b>C</b>	<p><b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation « technico-professionnelle » homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue équivalente et correspondant à l'une des spécialités du concours ; l'équivalence est appréciée par une commission.</p> <p><b>Concours interne</b> ouvert aux fonctionnaires ou agents publics et agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de 4 années au moins de services publics.</p> <p><b>Troisième concours</b> ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, à la date de la 1<sup>ère</sup> épreuve du concours d'une ou plusieurs activités professionnelles qui doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement- ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	<b>CDG 57</b>	2 juin 2015 Au 8 juillet 2015	16 juillet 2015	25 nov. 2015	<b>A déterminer</b>	Juin à juillet 2017 (à préciser)	29 nov.2017	

**FILIERE TECHNIQUE – CONCOURS (SUITE)**

Intitulé du Concours	Cat.	Conditions à remplir	SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)			
			Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve
<b>Agent de Maîtrise</b>	<b>C</b>	<p><b>Concours externe</b> ouvert aux titulaires de 2 titres ou diplômes homologués au moins au niveau V</p> <p><b>Concours interne</b> ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de 3 années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C</p> <p><b>Troisième concours</b> ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins d'une de plusieurs activités professionnelles ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association</p> <p>Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue</p>	<b>A déterminer</b>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015			<b>A déterminer</b>	août à septembre 2016 (à préciser)		26 janvier 2017
<b>Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>C</b>	<p><b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Les candidats qui ne possèdent pas les titres ou diplômes requis peuvent néanmoins être autorisés à concourir, eu égard à leur formation et/ou à leur expérience professionnelle, par décision d'une commission d'équivalence</p> <p><b>Concours interne</b> ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'1 année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique</p> <p><b>Troisième concours</b> ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins d'une de plusieurs activités professionnelles ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale d'une ou plusieurs activités professionnelles ayant des fonctions techniques d'exécution nécessitant des aptitudes spécifiques ou permettant l'encadrement de petites équipes</p>	<p><b>CDG 68</b></p> <p><b>CDG 10</b></p> <p><b>CDG 25</b></p> <p><b>CDG 57</b></p>	5 mai 2015 Au 3 juin 2015	11 juin 2015	19 janvier 2016	<b>A déterminer</b>	mai à juin 2017	18 janvier 2018	

**FILIERE TECHNIQUE – EXAMENS PROFESSIONNELS (UNIQUEMENT POUR LES FONCTIONNAIRES)**

Intitulé de l'examen professionnel	Cat.	Conditions à remplir	SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)			
			Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve
Ingénieur Promotion interne	A	<p><b>Examen ouvert</b> aux membres du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux et ceux du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux et justifiant à cette date de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.</p> <p><b>Examen ouvert</b> aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux âgés, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'examen, de quarante ans au moins et qui, seuls titulaires de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal Depuis le décret n° 2007-1828 du 24 décembre 2007, cet examen est ouvert aux techniciens supérieurs territoriaux qui dirigent des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants.</p>	CDG 67	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015		A déterminer	12 janvier 2016 au 10 février 2016	18 février 2016	16 juin 2016	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe Avancement de grade	B	Examen ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 2 ans dans le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	CDG 54	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015		CDG 54	novembre à décembre 2016		13 avril 2017	
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe Promotion interne	B	<p>Examen ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des <b>agents de maîtrise territoriaux</b>. Condition : ils doivent compter au moins 8 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois techniques</p> <p>Examen ouvert aux fonctionnaires titulaires de l'un des 4 grades suivants : <b>adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement</b> Condition : ils doivent compter au moins 10 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</p>	CDG 54	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015		CDG 54	novembre à décembre 2016		13 avril 2017	

**FILIERE TECHNIQUE – EXAMENS PROFESSIONNELS (UNIQUEMENT POUR LES FONCTIONNAIRES)**

Intitulé de l'examen professionnel	Cat.	Conditions à remplir	SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)			
			Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe Avancement de grade	B	Examen ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 4 <sup>ème</sup> échelon du grade de technicien et d'au moins 3 années de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	CDG 54	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015			CDG 54	novembre à décembre 2016		13 avril 2017
Agent de maitrise	C	Examen ouvert aux adjoints techniques territoriaux comptant au moins 8 ans de services effectifs (y compris la période normale de stage) dans un ou plusieurs grades de leur cadre d'emplois et ayant atteint au moins le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe.	CDG 55	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015			CDG 55	août à septembre 2016 (à préciser)		26 janvier 2017
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe Avancement de grade	C	Examen ouvert aux adjoints techniques territoriaux de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.	CDG 68 CDG 10 CDG 25 CDG 57	5 mai 2015 Au 3 juin 2015	11 juin 2015	19 janvier 2016	A déterminer	mai à juin 2017		18 janvier 2018